

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1252

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 38

À la dernière phrase de l'alinéa 162, substituer aux mots :

« premier cas »

les mots :

« cas d'une autorisation au titre de l'accès précoce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.